

2022

www.acerfsformation.com



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie suivante :
ACTION DE FORMATION



« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs diplômés INRS OPPBTP**, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

CENTRE AIGUES-VIVES

FORMATION PREALABLE

Catégorie	Durée	Dates	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	5 jours 35h	10, 11 – 17, 18, 19 Janvier	Merci de nous consulter
		07, 08 – 14, 15, 16 Février	
		10, 11 – 16, 17, 18 Mars	
		11, 12 – 19, 20, 21 Avril	
		12, 13 – 18, 19, 20 Mai	
		13, 14 – 20, 21, 22 Juin	
Encadrement de chantier ou Encadrement cumul de fonctions	5 jours 35h	07, 08 – 18, 19, 20 Juillet	Merci de nous consulter
		10, 11 – 17, 18, 19 Janvier	
		07, 08 – 14, 15, 16 Février	
		10, 11 – 16, 17, 18 Mars	
		11, 12 – 19, 20, 21 Avril	
		12, 13 – 18, 19, 20 Mai	
Opérateur de chantier	2 jours 14h	13, 14 – 20, 21, 22 Juin	Merci de nous consulter
		07, 08 – 18, 19, 20 Juillet	
		10 et 11 Janvier	
		07 et 08 Février	
		10 et 11 Mars	
		11 et 12 Avril	
12 et 13 Mai			
13 et 14 Juin			
07 et 08 Juillet			

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable

Catégorie	Durée	Dates	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	1 jour 7h	19 Janvier - 16 Février - 18 Mars - 21 Avril - 20 Mai - 22 Juin - 20 Juillet	Merci de nous consulter
Encadrement de chantier ou Encadrement cumul de fonctions		19 Janvier - 16 Février - 18 Mars - 21 Avril - 20 Mai - 22 Juin - 20 Juillet	
Opérateur de chantier		11 Janvier - 08 Février - 11 Mars - 12 Avril - 13 Mai - 14 Juin - 08 Juillet	

FORMATION RISQUE PLOMB

Connaître le risque et la réglementation permettant de lutter contre le saturnisme.

Public et Objectifs

Tous les personnels de l'entreprise, amenés à organiser ou à intervenir sur tout support contenant de la peinture au plomb. Consultez-nous !



Vos interlocuteurs :

Christine TEISSIER
04 66 29 85 02 - 06 63 47 84 13
c.teissier@acerfsformation.com

Conseiller en formation
04 66 29 85 02 - 06 63 30 84 13
conseil@acerfsformation.com

1^{er} SEMESTRE 2022

Centre ACERFS Formation certifié
ZA Lallemande, RN 113 – 30670, AIGUES-VIVES

- Plateforme pédagogique Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, extérieure, génie civil, toiture
- 5 salles de réunion
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif

Conforme aux exigences **Carsat** Retraite & Santé au travail



LES + ACERFS

- **FIT-TEST** (test d'étanchéité et/ou de morphologie)
- **UMD** : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT,
- Site technique canalisation et couverture,
- Apprentissage de l'écriture d'un mode opératoire par nos experts amiante,
- Ateliers pédagogiques spécifiques selon les métiers

Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »

14 et 15 Mars

23 et 24 Juin

2022

www.acerfsformation.com

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie suivante :
ACTION DE FORMATION

« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

CENTRE BAGNOLS-SUR-CEZE

1^{er} SEMESTRE 2022Centre ACERFS Formation certifié
130 Route de Saint Gervais
30200, Bagnols-Sur-Cèze

- Plateforme pédagogique amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, extérieure, génie civil, toiture
- 5 salles de réunion
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif

Que dit le Code du travail ?

Tout professionnel amené à intervenir sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (hors opérations de retrait ou d'encapsulation) doit être formé à la prévention du Risque Amiante selon la Sous-Section 4 définie selon art. R4412-144 à R4412-148 et les dispositions de l'Arrêté du 23/02/2012

Qui est concerné ?

Le risque amiante est présent dans tout bâtiment construit avant le 1^{er} juillet 1997. De ce fait les professionnels (quel que soit leur statut : entrepreneurs, salariés, intérimaires...) de tous les corps de métier du bâtiment sont concernés.



Découvrez les dates des sessions du centre d'Aigues-Vives au dos de cette feuille.

FORMATION PREALABLE

Catégorie	Durée	Dates	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	5 jours 35h	06, 07 – 12, 13, 14 Janvier	Merci de nous consulter
		03, 04 – 09, 10, 11 Février	
		07, 08 – 14, 15, 16 Mars	
		07, 08 – 13, 14, 15 Avril	
		09, 10 – 16, 17, 18 Mai	
		07, 08 – 15, 16, 17 Juin	
Encadrement de chantier ou Encadrement cumul de fonctions	5 jours 35h	06, 07 – 12, 13, 14 Janvier	Merci de nous consulter
		03, 04 – 09, 10, 11 Février	
		07, 08 – 14, 15, 16 Mars	
		07, 08 – 13, 14, 15 Avril	
		09, 10 – 16, 17, 18 Mai	
		07, 08 – 15, 16, 17 Juin	
Opérateur de chantier	2 jours 14h	06 et 07 Janvier	Merci de nous consulter
		03 et 04 Février	
		07 et 08 Mars	
		07 et 08 Avril	
		09 et 10 Mai	
		07 et 08 Juin	

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable

Catégorie	Durée	Dates	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	1 jour 7h	14 Janvier - 11 Février - 16 Mars - 15 Avril - 18 Mai - 17 Juin - 13 Juillet	Merci de nous consulter
Encadrement de chantier ou Encadrement cumul de fonctions		14 Janvier - 11 Février - 16 Mars - 15 Avril - 18 Mai - 17 Juin - 13 Juillet	
Opérateur de chantier		07 Janvier - 04 Février - 08 Mars - 08 Avril - 10 Mai - 08 Juin - 05 Juillet	